Une transparence (presque) sans réserve

Publication : mardi 24 septembre 2013 13:44

La République du Centre, 24 septembre 2013

Procédure

Les parlementaires remplissent une fiche avec le nom des subventionnés souhaités et le montant des projets. Si le dossier est accepté, l'argent est transmis via la préfecture.

Un chiffre

2 C'est le nombre maximal d'années autorisées avant de démarrer les travaux ou lancer les projets une fois la subvention accordée.

Proposition

Valérie Corre, députée PS depuis juin 2012, propose l'obligation de faire figurer un logo « Réserve parlementaire » sur les documents de communication des projets soutenus.

PARLEMENTAIRES ■ L'utilisation des fonds publics à destination des communes est désormais publique

Une transparence (presque) sans réserve

La réserve parlementaire de 2012 dans le Loiret a permis de distribuer 1.369.053 euros aux villes et villages, surtout en zone rurale.

Anne-Marie Courmont

Non cumul des mandats, déclaration du patrimoine... Non sans grincements de dents, la transparence de la vie politique avance à petits pas. Elle passe aussi par une communication sur les réserves parlementaires, ces sommes accordées par les députés et sénateurs aux collectivités locales. 1,36 millions d'euros (M€) ont été distribués en 2012 dans le Loiret. À titre comparatif, l'Eure-et-Loir a touché 1,8 M€.

D'abord l'Orléanais

Deux constats s'imposent. Primo, la grosse majorité des sommes bénéficie aux petites communes, cette fameuse « France des clochers ». On ne croit d'ailleurs pas si bien dire : tous les parlementaires, à l'exception de l'ex-député Bernard, ont financé au moins un programme lié à un édifice catholique, contournant la loi de séparation des Églises et de l'État.

Deuzio, les députés privilégient leur circonscription. Olivier Carré (UMP) a servi Cléry deux fois, de même pour Méréville-Les-Cléry. À l'exception d'Éric Doligé, les sénateurs saupoudrent davantage. « Je verse en général 15.000 euros, soit environ sept projets aidés, uniquement pour des investissements de communes du Loiret et j'essaie d'équilibrer à travers les territoires », confie Jean-Noël Cardoux (UMP), qui reconnaît un petit coup de cœur pour l'Est. Il faut dire que l'arrondissement d'Orléans truste 48,24 % des projets.

Les députés-maires financent leurs propres projets

Peut-être plus contestable pour les détracteurs du système, mais légal (et plus de la moitié des élus concernés en France le font), les députés-maires se servent de cette manne pour leur propre ville. Oubliées alors les zones rurales ! Serge Grouard (UMP), a versé 41.758€ pour des équipements informatiques dans les écoles d'Orléans; Jean-Pierre Door a mis 50.000 euros pour réhabiliter un gymnase à Montargis. De grosses sommes, puisque la moyenne versée par projet en 2012 dans le Loiret est de 16.106 €. Dans la même veine, deux des cinq chantiers soutenus par Éric Doligé, ex-maire UMP de Meung, le sont dans cette commune, mais ces deux projets représentent 48,87 % du montant total attribué. Et oui, les élus peuvent favoriser leurs amis politiques. Mais pas uniquement. Olivier Carré a financé un local dédié à l'escalade à Beaugency la socialiste.

Alors, argent de poche distribué par des barons locaux au profit d'intérêts ciblés, ou réel soutien national à des actions locales d'intérêt général permettant, qui plus est, aux parlementaires de nouer un lien avec leur territoire et d'apporter le complément qui permettra aux maires de boucler un budget de plus en plus serré ? À vous de trancher. ■

Les réserves parlementaires versées aux collectivités locales dans le Loiret en 2012

1.369.053 €
85 projets dans 72 communes

RESERVE PARLEMENTAIRE

15.000 € Jean-Louis Bernard, Député UMP du Loiret
85.000 € Jean-Pierre Door, Député UMP du Loiret
97.000 € Marianne Dubois, Députée UMP du Loiret
100.000 € Jean-Noël Cardoux, Sénateur UMP du Loiret
126.700 € Éric Doligé, Sénateur UMP du Loiret
189.580 € Serge Grouard, Député UMP du Loiret
367.800 € Olivier Carré, Député UMP du Loiret
387.973 € Jean-Pierre Sueur, Sénateur PS du Loiret

La répartition thématique des attributions

en nombre de projets en 2012

Cimetières 2
Écoles 14
Réseaux 2
Mairie, parkings 7
Logements 2
Églises 8
Maisons de santé 2
Jeux, sports, gymnases 9
Rénovation du patrimoine 7
Salles polyvalentes, locaux communaux 8
Éclairage 7
Commerce local 2
Eau 7
Mairie 7
Bibliothèques, archives, culture 2
Sécurité, secours 4
85 projets

Moins opaque mais peut mieux faire

L'Association pour une démocratie directe a milité pour que les fonds des réserves parlementaires soient rendus publics. Elle a, en partie, réussi, le tribunal administratif de Paris lui donnant raison pour les fonds à destination des collectivités territoriales.

Le ministère de l'Intérieur les a donc publiés cet été. Le système est moins opaque qu'avant, mais perfectible. Ne sont mentionnées ni les subventions aux associations, ni la « réserve ministérielle » (crédits issus des ministères pour aider les collectivités locales).

Auparavant, le montant des réserves parlementaires variait selon le curriculum vitae de l'élu et son appartenance ou non à la majorité : Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois au Sénat, et Olivier Carré, membre de la commission des finances, ont ainsi été favorisés en 2012.

Pour 2013, une somme totale de 75 M€ a été répartie auprès de chaque groupe de députés : 130.000 € par élu à dispacher sur plusieurs projets, et sur quatre associations au maximum. S'ajoutent à ces 75 M€, 20 M€ de rallonge, dont 15 M€ à répartir entre des élus détenteurs de postes clés. Le fonctionnement est semblable au Sénat (60 M€).

Clientélisme ?

En 2012, Jean-Pierre Sueur est l'un des élus de France à avoir versé le plus d'argent : 1.116.640 €, avec des projets en Charentes, dans la Nièvre, le Var. Surprenant ? « En tant que gestionnaire des dossiers de financement au sein de la commission des finances, j'ai simplement transmis les demandes des sénateurs concernés. C'est tout ! », justifie l'élu.

Dans le Loiret, le président de la commission des lois au Sénat a aussi la plus grosse enveloppe, qu'il a utilisée dans une cinquantaine de communes. Ce saupoudrage peut-il être considéré comme du clientélisme ? Le socialiste a eu besoin des maires ruraux pour se faire élire entre des élus détenteurs de postes clés. Le fonctionnement est semblable au Sénat (60 M€).

Lui, affirme : « Je ne fais aucun choix partisan. J'invite les maires à m'adresser leur dossier plutôt en janvier qu'en octobre car il y a davantage d'argent en début d'année. Je prends les dossiers dans leur ordre d'arrivée et tente de répondre à toutes les demandes. Sauf cas spéciaux, je privilégie les petites communes dont les moyens financiers sont limités ». Reste à savoir si les bénéficiaires se sentent redevables. ■

LE PALMARÈS COMMUNAL

Sommes cumulées dans chaque commune, en 2012, et, entre parenthèses, nombre de subventions lorsqu'il y en a plusieurs. Retrouver ces communes sous forme de carte et le détail des subventions sur www.lamp.fr

PLUS DE 50.000 EUROS. Cléry : 100.000 € (3), Tavers : 70.000 € (2), Autruy-sur-Juine : 70.000 € (3), Rénentreau-en-Villette : 65.000 € (2), Meung : 56.700 € (2), Dry : 54.500 € (2), Jouy-le-Potier, Montargis : 50.000 €.

De 10.000 à 49.999 EUROS. Coulmiers : 48.700 € (2), Orléans : 41.798 €, Mézières-lez-Cléry : 33.000 € (3), Messas : 32.000 € (2), Artenay : 30.000 €, Tigy : 25.000 €, Orville : 23.000 €, Trinay : 22.000 € (2), Chilleurs-aux-Bois, Chevilly, Dadonville, Epieds, Huêtre, Saint-Péravy : 20.000 €, Saint-Sigismond, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sandillon, Vignes : 15.000 €, Bricy-le-Canal, Jurainville, Montbouy : 13.000 €, Bucy, Le Ferté : 12.000 €, Charsonville, Courtempierre, SIAEP de Montcresson : 11.000 €, Boulc : 10.988 €, Cepoy, Boismorand, Chuelles, le Bardon, La Charme, Ribelle, Saint-Martin-sur-Ocre, Villemandeur : 10.000 €.

MOINS DE 10.000 EUROS. Saint-Ay : 9.382 €, Chilleux-Cellogny : 8.500 €, Autry-le-Châtel : 8.228 €, Saint-Denis-de-l'Hôtel : 7.400, Villereau : 8.000 €, Chantecoq, Loury : 7.000 €, Echilleuses : 6.050 €, Cortrou-en-Puisaye, Thiverais : 6.000 €, Ferrières-en-Gâtinais, Mardié, Ouzouer : 5.000 €, Donnemarie-sur-Loing : 4.232 €, Coudroy, Intville-la-Guétard : 4.000 €, Boulay-les-Barres, Fleury-les-Aubrais, Jouy-en-Pithiverais : 3.000 €, Feins-en-Gâtinais : 1.675 €, La Bussière, Oison : 1.200 €, Bocage : 700 €.

Phoca PDF